



N° 25
19 octobre 1998
Bimensuel

Dans ce numéro



COURRIER

Le sort des futurs retraités 2



ACTUEL

Les dix ans d'Action Bénévole 2



SUBJECTIF

L'été indien 3



EDITORIAL

Sur le sondage du Matin 3



EMPLOI

17 postes vacants 4



MODERNISATION

«Tremplin»: prendre sa carrière en main 6



CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine 7



MEMENTO

Les femmes vues par Eugène Grasset 8



6 octobre 1998, place du Château

La négociation est pour demain

A la suite des manifestations du 6 octobre dernier, le Conseil d'Etat n'a pas voulu remettre en question les cibles d'économies prévues dans son projet de budget pour 1999. En revanche, il ouvre toutes grandes les portes de négociations ultérieures avec la fonction publique.

Thèmes proposés: la suite du plan d'assainissement des finances, les problèmes de surcharge et de pénibilité du travail, la révision du statut.

Précision: «Indépendamment des prises de position initiales, le Conseil d'Etat souhaite pouvoir rencontrer les organisations du personnel pour dégager les points sur lesquels la négociation pourrait s'ouvrir. Il est décidé à y consacrer tout le temps et toute l'énergie nécessaires, car il est convaincu qu'il ne saurait y avoir d'assainissement à long terme sans une participation de l'ensemble de ses partenaires à l'élaboration des mesures qui restent à prendre.»

La Gazette a une petite sœur

Avec cette Gazette, les abonnés du Département des infrastructures reçoivent une «édition locale», *La Gazette du DINF*. Pourquoi? Pour répondre aux besoins d'information spécifiques des collaborateurs du département, comme cela était prévu lors du lancement de *La Gazette*.

Tous les deux mois, *La Gazette du DINF* apportera des informations qui ont un intérêt purement départemental: message de M. Biéler à ses collaborateurs, nouvelles

des services, commission du personnel, mémento, publications, arrivées, départs, etc. Elle complétera les divers moyens de communication interne qui existent déjà au DINF. En tant que projet pilote, *La Gazette du DINF* doit aussi aider les autres départements intéressés à concevoir leur propre supplément.

Les personnes qui ne reçoivent pas *La Gazette du DINF* et qui veulent la lire peuvent s'adresser à Jacqueline Decurnex, déléguée à la communication et rédactrice responsable (021/316 70 11).



Vive La Gazette

Contrairement aux affirmations de M. Bourgoz (*La Gazette* N° 24), j'estime que l'information et la communication sont essentielles pour le fonctionnement normal d'une organisation aussi complexe et diversifiée que l'administration cantonale vaudoise.

Par conséquent l'effort que fait le Conseil d'Etat en vous en donnant les moyens et ce que vous en faites sont aussi utiles qu'intéressants, d'autant plus que vous vous efforcez de toujours donner les avis de tous les protagonistes lors de controverses. Je soutiens donc sans réserve «notre Gazette».

Jean-Jacques Rège

Le sort des futurs retraités

Charles Favre annonce clairement qu'il n'y a pas de perte de pouvoir d'achat, que les salaires seront tous augmentés et que l'effort demandé aux fonctionnaires est supportable. Il s'agit de propos déguisés pour faire croire au public en général, aux électeurs et à certaines personnes crédules, que les fonctionnaires n'ont pas à se plaindre.

Seuls certains membres du Conseil d'Etat peuvent prétendre que le pouvoir d'achat n'a pas baissé pour un fonctionnaire qui, après avoir travaillé 35 ans à l'Etat (ou moins) a une rente inférieure de 600 fr. par mois.

Les comparaisons mentionnées pour justifier l'augmentation de la déduction de coordination se font sur des postes dont les classes finales sont égales ou supérieures à la 18. Mais, si l'on prend le Service des routes

qui compte environ 600 collaborateurs, il y a 504 employés qui n'atteignent pas la classe maximale 18 de par le poste qu'ils occupent, soit 84% du personnel (243 employés ont une classe maximale qui ne dépasse pas la 11, soit environ 40%). (...)

Je suis particulièrement vexé par les affirmations du Conseil d'Etat, car l'augmentation de la déduction de coordination touche spécialement les petits salaires et souvent, dans cette catégorie, les 35 ans de cotisations à la CPEV ne sont pas atteints, et les rentes versées sont trop basses pour per-

mettre à ces anciens fonctionnaires de vivre décemment.

Si l'employé se retrouve à l'invalidité, il ne bénéficie pas dans un premier temps de l'AVS et son revenu est encore inférieur.

Ronald Mury

(Réd.) – Selon le projet du Conseil d'Etat, les revenus de tous les retraités ayant 35 ans de cotisations seront, AVS comprise, supérieurs à 80% du salaire actif jusqu'à la classe 23, et légèrement inférieurs à 80% de la classe 24 à la classe 32. L'absence de 13e versement n'a pas d'influence sur ces comparaisons, qui sont établies sur la base des revenus annuels.



ACTUEL

«Des bénévoles dans la foule» pour les dix ans d'Action Bénévole

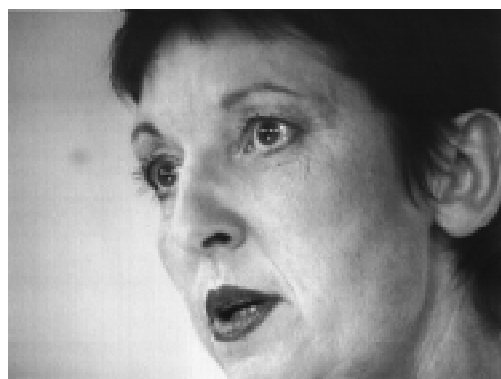
Pour fêter son anniversaire, l'Association pour l'étude et la promotion de l'action bénévole a laissé la parole à ceux qui s'engagent. Résultat: un film sincère et révélateur.

Un quart des Suisses travaille bénévolement. Surtout des femmes. Ce sont pourtant en majorité des hommes qui s'expriment dans ce film vidéo d'une demi-heure. Comme pour suggérer aux spectateurs que le bénévolat, ce n'est pas seulement l'affaire des dames patronnesses.

Des bénévoles dans la foule a été voulu comme une incitation à l'engagement. Le film n'essaie pourtant pas de masquer certaines ambiguïtés liées au travail bénévole: les protagonistes sont fiers de leur indépendance vis-à-vis de l'Etat. Mais tout de même, un peu de reconnaissance et d'aide financière ne seraient pas malvenues... Un dilemme dont il est difficile de sortir: comme le reconnaît cette mère qui a fondé une association pour les parents d'enfants anorexiques et

boulimiques, elle continuera tant que l'Etat ne prendra pas le relais. Mais souhaite-t-elle vraiment s'arrêter, malgré les nombreuses

ces témoignages montrent un réel plaisir du bénévole à créer des liens. Ce père divorcé qui a passé dix ans à se battre dans les tribunaux pour la garde de sa fille veut partager son expérience. Ces retraités, anciens cadres ou chefs d'entreprises, veulent aider des jeunes au parcours difficile à trouver un travail. Même si le conseil se limite aux remarques sur les pantalons trop longs qui tombent sur des baskets pas



Rosemary Barraud: «je continuerai tant que l'Etat ne prendra pas le relais»

heures de travail? La satisfaction d'être utile, d'aider les autres par son expérience et ses connaissances peut aussi devenir une raison de vivre, et ces bénévoles dans la foule le disent entre les mots.

«Ne pas être payé, c'est être libre», et puis «on reçoit plus qu'on ne donne»: tous

très nets, comme le ferait un grand-père à son petit-fils. Sans prétention et avec beaucoup de sincérité, ces portraits montrent des femmes et des hommes qui sont tout sauf des amateurs: des professionnels du bénévolat, dont on se surprend à envier l'engagement sincère.

Christine Matthey Desaulles

La cassette peut être achetée ou empruntée à: Action Bénévole, Maupas 49, 1004 Lausanne. Tél. 021/646 21 96, fax 021/646 18 97.



Editeur: Etat de Vaud.
Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.
Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Francine Crettaz, Jacqueline Decurnex, Catherine Lavanchy, Christine Matthey Desaulles.
Ligne graphique: Fabio Favini.
Impression: Presses centrales Lausanne.
Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.
Téléphone 021/ 316 40 50
Fax 021/ 316 40 52
E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch





L'été indien

L'été indien vaut mieux que deux «tu l'auras». En cette période de doute sur l'avenir des acquis sociaux, je me suis souvenu que les congés payés n'étaient pas remis en question. J'ai donc embarqué avec femme, enfant, quelques polars et un flacon d'écran total pour Ibiza, d'où je vous écris cette carte postale.

Préavis pour préavis, j'ai songé qu'il vaut mieux être en vacances pendant les grèves (ou sur la grève), qu'en grève pendant les vacances. Au kiosque de Sant Antoni de Portmany (en catalan : *Saint Antoine du Porte-monnaie* - saint patron des salaires de la fonction publique) je peux acheter *Le Temps* avec un jour de retard et y lire les aventures de mes collègues.

Tous les jours pour aller en ville, j'observe le chauffeur du bus qui fait la navette entre la Cala Gracio et Sant Antoni. Voilà un fonctionnaire, parmi d'autres dans le vaste monde, qui serait bien amusé de connaître les revendications d'un manifestant

vaudois, s'il pouvait y comparer son propre statut et niveau de confort. Mais j'ai retenu de mes voyages, dans des pays encore moins favorisés que l'Espagne, qu'il faut se garder de comparer ce qui n'est pas comparable, la détresse humaine en particulier.

La dégradation des termes de l'échange

Alors bon, si je n'ai pas honte de comparer mon sort très enviable à celui d'autres employés du service public international (un peu de globalisation et de mondialisation pour faire *in*), de quoi pourrais-je bien me plaindre ?

Simplement d'avoir signé un contrat dont les termes sont régulièrement modifiés unilatéralement par l'autre partie, à son avantage. Dans les pays peu favorisés que j'évoquais plus haut, on «monocultive» des denrées (*coloniales*, c'est l'expression consacrée) dont les prix sont fixés par cotation dans les bourses occidentales, tout en important les produits ali-

mentaires de base, à des prix fixés par ces mêmes bourses. Les cours des premières s'effondrent et ceux des seconds grimpent: le pays s'appauvrit. On appelle ça la dégradation des termes de l'échange.

Nous autres fonctionnaires vaudois, victimes de notre monoculture administrative, voyons les termes de notre échange (service public contre salaires et prestations sociales) se dégrader, même si du strict point de vue du pouvoir d'achat, comme *La Gazette* l'avait déjà démontré, les syndicats en rajoutent un peu. Et même si au bout du compte, il nous reste toujours de quoi se rendre une fois l'an en *charter* aux Baléares.

S'il ne fallait jamais défendre nos privilèges plutôt que nos droits, nos fantasmes plutôt que nos projets, *alors toute ma vie serait pareille à ce matin, aux couleurs de l'été indien*. Et ce serait foutrement monotone.

Philippe Anhorn



La portée du sondage

Non, il n'y a pas de risque de «fascisation» de l'opinion publique vaudoise contre les fonctionnaires. Telle est du moins la conclusion qu'on peut tirer du sondage publié par *Le Matin* du 11 octobre. Ce sondage révèle en effet qu'une nette majorité de la population trouve «justifiées» les revendications avancées lors des manifestations du 24 septembre et du 6 octobre. Il se trouve même une majorité pour approuver le recours à la grève. L'image négative du fonctionnaire-parasite, père, «planqué pour la vie», serait-elle en train de s'effacer? On peut l'espérer. En tout cas, les Vaudois semblent aujourd'hui plus enclins à la solidarité qu'à l'hostilité envers la fonction publique. C'est une bonne nouvelle.

Attention, pourtant. La signification de ce sondage est limitée. Les 403 personnes interrogées par MIS Trend ne représentent que très approximativement l'ensemble de la population vaudoise. Elles ont exprimé des sentiments spontanés, en réponse à des questions simples, dans un contexte dont elles ne connaissent que vaguement les tenants et les aboutissants. Leur sympathie pour les fonctionnaires procède beaucoup de l'identification avec des employés dont on réduit le salaire, et très peu d'une analyse de l'état de la caisse cantonale. A cet égard, leur degré de méconnaissance du plan d'assainissement des finances publiques, révélé par le même sondage, est impressionnant. Et ça, c'est une mauvaise nouvelle.

Pour vérifier la portée exacte de la solidarité des Vaudois envers les collaborateurs de l'Etat, il aurait fallu leur poser une question supplémentaire. Celle-ci: «Accepteriez-vous une augmentation d'impôt pour permettre à l'Etat de maintenir les salaires et les retraites des fonctionnaires aux niveaux prévus par la loi?» Si l'on considère le refus sec et sonnant opposé par le peuple à la dernière réforme fiscale, il est douteux que la réponse majoritaire soit positive. Même parmi les bénéficiaires potentiels, qui ne manquent pas de se souvenir qu'ils sont aussi contribuables (*). Il est bon de rêver, comme le suggère ci-contre Philippe Anhorn. Mais pas tout le temps.

Laurent Rebeaud

(*) un sondage publié par *Le Temps* du 15 octobre confirme cette hypothèse: 75% des Vaudois seraient opposés à une augmentation d'impôt.

Salle bondée pour Claude Nicollier

Une salle bondée, plus de 170 personnes, collaborateurs de l'Etat de Vaud et quelques élèves du secondaire, sont venus écouter Claude Nicollier qui était le premier invité du cycle *Midi Ouvertures*, organisé par le Département des institutions et des relations extérieures.

Claude Nicollier a fait part des différents moments et émotions vécus lors de ses missions dans l'espace. Pour illustrer son propos, il a gratifié l'auditoire de très belles prises de vue de l'intérieur de la navette spatiale et du cosmos: des images exceptionnelles de notre planète! Ce moment a été suivi de nombreuses questions auxquelles Claude Nicollier a répondu avec précision et humour.

La conférence s'est déroulée sans entrave malgré les manifestations des grévistes organisées ce jour-là.

Claude Ruey, chef du Département des institutions et des relations extérieures, qui a introduit le conférencier, a salué la présence du directeur du CHUV, Bernard Decrauzat.

Internet le 17 novembre

M. Ruey a annoncé la deuxième conférence organisée à l'enseigne de *Midi Ouvertures*, prévue le 17 novembre en direct sur Internet: «Comment capturer de la connaissance» donné par René Berger, anthropologue et Francis Lapique, collaborateur scientifique à l'EPFL. (vm)



Sondage du Matin

Résultats du sondage de MIS Trend publiée par *Le Matin* du 11 octobre:

- 60% des Vaudois estiment «plutôt justifiées» les revendications des fonctionnaires,
- 70% pensent que le Conseil d'Etat devrait «ouvrir des négociations sur la question salariale»,
- 58% approuvent le recours à la grève de la part de la fonction publique,
- 72% avouent ne pas être au courant des projets qui seront soumis au vote populaire le 29 novembre prochain (référendum financier et frein à l'endettement).

La marge d'erreur est de $\pm 5\%$.

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
21.1183	Adjoint C (Responsable administratif et financier) cl. 24-28 100%	Activité: vous assumez la gestion des projets et leur mise en œuvre. Vous gérez le budget, vous collaborez aux réflexions et à la préparation des décisions concernant le fonctionnement du service. Indispensable: titre universitaire avec au min. 3 à 5 ans d'expérience dans les domaines du management et de la gestion de projets. Aisance rédactionnelle, aptitude à la négociation et esprit d'ouverture. Ce poste demande aussi de bonnes connaissances des langues allemande et anglaise, et de l'informatique.
21.1185	Adjoint C cl. 24-28 100%	Activité: vous dirigez le service «enseignants»: contrôle du budget, développement et application d'une politique de gestion des ressources humaines, organisation de procédures d'évaluation, ainsi que modifications de règlements touchant l'enseignement et la recherche. Indispensable: titre universitaire avec 3 ans au min. d'expérience en organisation et en gestion des ressources humaines en entreprise, ainsi qu'en gestion budgétaire. Bonnes connaissances en informatique (Word et Excel). L'esprit d'initiative, la facilité de contact et le sens de la négociation sont des qualités importantes. Souhaité: connaissances d'outils informatiques de gestion des ressources humaines (SAP).
21.1182	Architecte B ou Géographe B ou Ingénieur B cl. 24-28 80%	Activité: le titulaire mène des études de base et conduit des projets dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Indispensable: diplôme d'architecte ou d'ingénieur EPF ou inscription au REG A avec pratique de 3 ans, ou diplôme d'architecte ou d'ingénieur ETS ou inscription au REG B avec expérience de 6 ans, ou titre universitaire avec pratique prof. de 3 ans. Expérience dans le domaine de l'aménagement du territoire. Spécificité: durée du poste limitée à 3 ans.
21.1176	Ingénieur D cl. 19-23 à Ingénieur B cl. 24-28 100%	Activité: vous vous occupez de l'élaboration et de la conservation des cadastres de bruits, ainsi que de l'application de la législation sur la lutte contre le bruit. Indispensable: diplôme d'ingénieur ETS ou inscription au REG B ou diplôme d'ingénieur EPF ou inscription au REG A ou titre jugé équivalent. Expérience en acoustique. Permis de conduire.
21.1172	Premier secrétaire A cl. 18-20 100%	Activité: vous collaborez et secondez le chef de la comptabilité au sein d'une équipe de 4 personnes. Vous veillez au traitement et à la transmission rapide des paiements de l'ensemble des services, vous participez à la préparation et à l'exécution des rapports et vous contrôlez la bonne exécution des programmes informatiques internes de la comptabilité. Indispensable: CFC d'employé de commerce avec expérience de 10 ans, très bonnes connaissances de la comptabilité, des outils bureautiques (PC) et des logiciels: Word, Excel.
21.1180	Employé d'admin. cl. 10-12 à Spécialiste d'opérations A cl. 18-20 100%	Activité: gestion des dossiers de faillite et poursuite. Indispensable: CFC de commerce avec éventuellement attestation de perfectionnement et pratique professionnelle. Capacité de travailler de manière indépendante, bonne orthographe. Souhaité: une expérience dans un office de poursuites et faillites constituerait un atout. Spécificité: utilisation occasionnelle du véhicule privé pour les besoins du service. Lieu de travail: Cully.
21.1187	Employé d'admin. cl. 10-12 à Premier secrétaire A cl. 18-20 100%	Activité: gestion de dossiers civils, prise de procès-verbaux, contacts téléphoniques avec différents intervenants. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Ce poste requiert de la précision, de l'autonomie et le sens de l'initiative. Souhaité: des connaissances en matière de procédure civile ou une expérience chez un avocat seraient un atout. Lieu de travail: Vevey.

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

21.1186	Secrétaire (assistante de formation) cl. à déterminer 100%	Activité: dans le cadre du Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP), vous organisez les programmes de formation, administrez les séminaires, et vous assistez les responsables de formation. Indispensable: vous êtes au bénéfice d'un CFC d'employé de commerce avec une pratique de 10 ans. Vous savez gérer les priorités, planifier des activités à long terme et agir avec rapidité et fiabilité. Vous maîtrisez les outils Macintosh, MS-Office (Word, Excel, PowerPoint), ClarisDraw et File Maker Pro. Vous avez également de bonnes connaissances en comptabilité et en statistiques. Lieu de travail: Mont-sur-Lausanne.
21.1178	Employé d'admin. cl. 10-12 à Employé principal d'adm. cl. 14-16 100%	Activité: au sein d'une petite équipe, vous assumez la réception, la tenue de PV, la dactylographie de décisions, ainsi que la constitution de dossiers et la correspondance. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre équiv., bonne orthographe, habile dactylographe. Des connaissances du milieu juridique et judiciaire, ainsi que de l'informatique seraient appréciées. Souhaité: intérêt pour le droit civil et la procédure civile vaudoise.
21.1173	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: vous assumez le secrétariat de plusieurs personnes: permanence téléphonique, saisie informatique, tenue de divers fichiers, ainsi que tenue de procès-verbaux. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec pratique de 5 ans, orthographe sûre, maîtrise des logiciels Word et Excel, autonomie et discrétion. Véhicule indispensable. Lieu: Mont-sur-Lausanne.
21.1177	Employé d'admin. cl. 10-12 100%	Activité: dans le cadre d'une école, vous vous acquittez des tâches administratives telles que réception téléphonique, rédaction de correspondance et de divers documents. Indispensable: vous avez un CFC d'employé de commerce, une expérience de 2 ans min. dans un secrétariat et vous êtes bilingue français-allemand avec de bonnes connaissances orales d'anglais. Vous maîtrisez l'informatique, vous êtes à l'aise en rédaction et vous aimez travailler de manière autonome.
21.1181	Employé d'admin. cl. 10-12 100%	Activité: renseigner les assurés (téléphone ou guichet) sur les possibilités d'assurance et sur la tarification, entretenir des contacts réguliers avec les bureaux de contrôle des habitants, traiter différentes polices d'assurance et effectuer la correspondance en rapport avec son travail. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre équiv. Bonnes connaissances informatiques.
21.1175	Employé d'administration cl. 10-12 50% (après-midi)	Activité: travaux de secrétariat, principalement en collaboration avec les responsables des secteurs administratifs et des équipements sportifs, et gestion du sport scolaire facultatif (calcul des indemnités, etc.). Indispensable: CFC d'employé de commerce ou équiv., bonne maîtrise du français et des outils informatiques. Esprit d'initiative et aptitude à travailler de manière autonome. Intérêt marqué pour toutes les questions qui touchent au sport. Souhaité: connaissance de l'allemand.
21.1179	Employé d'admin. cl. 10-12 50% (après-midi)	Activité: dans le cadre de la chancellerie d'un tribunal, cette personne s'occupe, notamment, de l'ouverture des dossiers, de la réception des séquestres et de diverses tâches administratives. Elle est également appelée à répondre au téléphone et à renseigner le public. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équiv. Facilité de contact avec le public, précision et indépendance. Souhaité: le sens de l'organisation et des connaissances informatiques seraient appréciés.
21.1174	Employé de bureau qualifié cl. 8-11 Employé d'admin. cl. 10-12 40%	Activité: vous vous occupez de la saisie de prononcés, de l'établissement et de la rédaction de documents juridiques, ainsi que de divers travaux administratifs. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau, orthographe sûre, connaissance des outils informatiques et aisance dans les contacts avec le public. Lieu de travail: Morges.
21.1184	Chauffeur des routes nationales cl. 9-11 100%	Activité: très variée, vous conduisez des camions, des balayeuses, des cureuses et d'autres engins spéciaux dans le cadre de l'entretien des routes et des autoroutes. Vous êtes également prêt à être intégré à un système de piquet, spécialement pendant la saison hivernale. Indispensable: être âgé de vingt ans au moins, permis de conduire poids lourds et remorque. Lieu de travail: habiter dans un rayon d'environ 12 km et 15 min. max. du centre d'entretien de la Blécherette.
??	Ouvrier qualifié cl. 10-12 80%	Indispensable: CFC requérant 3 ans d'apprentissage ou CFC d'un an et demi ou deux avec pratique de 5 ans (formation en audiovisuel/vidéo ou CFC de photographe). Plusieurs années d'expérience de caméra-vidéo en studio et en extérieur. L'habitude et la volonté de travailler en équipe de réalisation. Souhaité: l'expérience du cinéma en milieu médical serait bienvenue. Spécificité: poste limité à 1 an. Adresse: Centre hospitalier universitaire vaudois, bureau de gestion du personnel, rue du Bugnon 46, 1011 Lausanne (renseignements: M. M. Martelli, tél. 021/314 53 92).

Tremplin: un nouveau projet pour faire le point sur sa carrière

Evaluer ses compétences réelles, ce n'est pas si simple. Grâce au projet Tremplin, les collaborateurs de l'Etat de Vaud qui le souhaitent peuvent s'adresser au Bureau des ressources humaines pour faire le point sur leur carrière. Explications.

Si l'école et les études nous habituent à une évaluation régulière de nos compétences, ce travail d'analyse devient moins évident une fois entrés dans la vie professionnelle. Evaluer les connaissances acquises, la personnalité, ou encore son potentiel de développement: c'est un service qu'offre désormais de manière complète le Bureau des ressources humaines (BRH) grâce au projet Tremplin.

En toute confidentialité

Les analyses sont conduites de manière confidentielle par le BRH et les résultats ne peuvent être communiqués sans l'accord du collaborateur. Cela instaure une relation de confiance indispensable dans une telle démarche.

Les demandes peuvent provenir d'une personne qui souhaite changer de poste, ou simplement faire un point de situation sur sa carrière.

Un chef de service qui souhaite réorganiser son service et faire évoluer ses collaborateurs peut également demander une évaluation. Faire en sorte que les gens se sentent bien dans l'organisation, c'est non seulement aider les collaborateurs à mieux se situer dans leur milieu professionnel, mais aussi fournir aux cadres un soutien pour gérer leur personnel.

Mais attention: le BRH donne des conseils, propose des choix. C'est à la personne ou au service de mettre en œuvre les moyens pour réaliser les projets professionnels.

Pour Dominique Immer, cheffe du projet Tremplin, l'évaluation est une étape d'un processus, qui nécessite une prise en main personnelle.

Les cas de reconversion professionnelle se heurtent parfois à des problèmes de santé: c'est alors le Bureau de réinsertion professionnelle (BRP) qui peut prendre le relais

du BRH, tout en utilisant également les outils de Tremplin.

Définir un objectif

Un premier entretien avec un conseiller du BRH doit permettre de fixer un objectif. En fonction de cet objectif, il s'agira de définir les outils nécessaires à l'évaluation: test de connaissances pratiques (français...), test de personnalité ou de potentiel. Les tests peuvent se faire au BRH ou chez des partenaires privés spécialisés dans certains domaines.

Chaque évaluation fait l'objet d'un rendu personnel dans le cadre d'un entretien, mais la décision finale est bien sûr du ressort de la personne. Qu'on envisage des actions de formation ou toute autre mesure, le BRH peut donner des pistes, mais précise qu'il ne peut pas se mettre en piste à la place de quelqu'un. Par contre, il peut aider à préparer et soutenir la démarche.

Un dossier vivant

Grâce à un logiciel informatique géré par le BRH, et toujours dans la confidentialité, le dossier d'un collaborateur restera «vivant»: on pourra y lire son évolution au sein de l'administration, les formations qu'il y a suivies, ses attentes et les actions proposées. L'adéquation entre le poste et la personne sera plus visible, et en cas de nécessité, des solutions pourront être plus facilement proposées. Il s'agit pour le BRH d'anticiper les besoins de l'individu et de l'administration. Une anticipation dont la nécessité se fait particulièrement sentir, remarque Dominique Immer, pour certaines professions, comme celles d'enseignant/e ou d'infirmier/ère, où la reconversion peut être difficile.

Répertorier les connaissances et planifier leur évolution est un des buts du projet Tremplin: ceci devrait mener au développement d'une gestion globale des ressources humaines. Dans une culture de mobilité interne.

Christine Matthey Desales



Licenciée en sciences politiques, Dominique Immer est la cheffe du projet Tremplin. Elle s'est occupée de ressources humaines dans le privé avant d'être engagée au BRH en avril dernier. (Dominique Immer, BRH, ch. de Mornex 38, 1014 Lausanne. Tél. 021/316 29 20)

PHILIPPE IMEDER



Les décisions de la quinzaine

DFIN

Département des finances

Plan de stabilisation de l'informatique de l'administration cantonale

Le Conseil d'Etat a accepté le Plan de stabilisation de l'informatique de l'administration, étape 1, établi par la Direction, planification et stratégie informatique (DPSI) en septembre 1998. Ce plan a pour but d'augmenter l'homogénéité du parc informatique et de prendre les mesures pour maîtriser le problème de l'an 2000 en tenant compte du rapport entre le risque et l'investissement. Ce projet comprend l'ensemble de l'administration à l'exception notamment des Hospices cantonaux, de l'Université et de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie. Responsable de la mise sur pied du projet, la DPSI est autorisée à engager, sous réserve de la décision de la Commission des finances, 10,9 millions supplémentaires en 1998, soit 6,05 millions pour l'achat de matériel et de logiciels informatiques et 4,85 millions pour les mandats et expertises.

DPSI, Francis Randin, 021/316 25 77

Fonds d'acquisition d'immeubles de réserve

Le transfert des opérations immobilières au Département des finances dans le cadre de la réorganisation des départements (DUPLO), ainsi que les modifications de la loi du 27 novembre 1972 sur les finances, ont incité le Conseil d'Etat à procéder à la mise à jour du décret du 12 septembre 1994 créant un fonds d'acquisition d'immeubles de réserve. Cette mise à jour redéfinit la compétence du Conseil d'Etat pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles ou d'autres droits réels immobiliers à la valeur de 500'000 francs (article 40 de la loi sur les finances). C'est le Département des finances qui préavise les autorisations d'acquisitions et d'aliénations prévues par le décret. Ces modifications sont accompagnées du rapport informant le Grand Conseil sur les opérations immobilières effectuées de 1996 à 1998.

Jean-Pierre Pilet, responsable des opérations immobilières, 021/316 74 72

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Revendications des logopédistes: le Conseil d'Etat veut une convention

Le Conseil d'Etat a étudié les revendications des spécialistes (logopédistes, psychologues et thérapeutes de la psychomotricité) des institutions subventionnées. Ces derniers font état de baisses de salaires massives qui résulteraient des dispo-

sitions les concernant dans le projet de budget pour 1999. Après avoir entendu les représentants des spécialistes, le Conseil d'Etat a décidé de suspendre sa décision et de donner aux partenaires sociaux concernés un délai pour négocier une convention collective. Cette convention doit être négociée entre les représentants des spécialistes et l'AVOP (Association vaudoise des organismes privés en faveur des enfants, adolescents et adultes en difficulté). Elle devra pouvoir entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} avril 1999.

DFJ, Jean-Jacques Allisson, 021/316 54 01

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Les animaux domestiques ne seront plus assimilés à des «choses»

Mis à part quelques points de détail, le Conseil d'Etat approuve l'avant-projet de modifications du Code civil suisse, du Code des obligations, du Code pénal et de la loi sur la poursuite pour dettes et faillite, proposé par le Département fédéral de justice et police. Cette révision vise à améliorer le statut des animaux domestiques en cessant de les assimiler à des choses. Cette modification du droit correspond à l'évolution des mentalités. On ne conçoit plus l'animal de compagnie comme un objet, mais comme un être vivant.

DIRE, Christine Maurer, conseillère juridique, 021/316 45 63

Indemnisation des victimes: l'Etat veut simplifier la procédure

Après 5 ans d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), le Conseil d'Etat estime que la procédure vaudoise mérite d'être réexaminée. Il propose un nouveau projet de loi qu'il met aujourd'hui en consultation. Ce projet a pour but de simplifier les démarches des victimes pour être indemnisées par le canton, et de renforcer leurs droits dans le procès pénal. Dans le Canton de Vaud une bonne cinquantaine de dossiers sont déposés par an, en majeure partie des victimes de viol ou d'abus sexuel. En 1997, 120'000 francs ont été dépensés par l'Etat au titre de l'indemnisation.

Filip Grund, premier conseiller juridique au SJL, 021/316 45 45

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Règlement du fonds d'innovation et d'appui à la constitution de réseaux de soins (FIACRE)

Le Conseil d'Etat a adopté le règlement sur le fonds d'innovation et d'appui à la constitution de réseaux de soins (FIACRE). Ce fonds est un levier essentiel de la mise en œuvre des NOPS (nouvelles orientations de la politique sanitaire). Il a pour but d'inciter les institutions sanitaires à constituer des réseaux de soins et à conduire des

projets novateurs. De plus, le FIACRE permettra d'accompagner le changement induit par les NOPS grâce à l'information et à la formation des professionnels de la santé. Enfin, il financera également la conception et la diffusion d'une information à la population pour favoriser une meilleure régulation du système de soins.

DSAS/Equipe de projet NOPS, G. Tinturier, B. Bachelard, R. Pasquier, 021/316 42 13

Avertissement aux ayants droit à un subsidie d'assurance-maladie

En réponse à une question du député J.-P. Dudt, le Conseil d'Etat indique qu'il n'est pas possible d'adresser l'information ciblée destinée aux ayants droit potentiels d'un subsidie aux primes de leur assurance-maladie en ce qui concerne les personnes imposées à la source. En effet, il n'existe pas de fichier comprenant les données utiles, leur revenu réel étant connu a posteriori. Toutefois, l'information est donnée par les associations professionnelles, les associations d'immigrés, les services sociaux, etc.

DSAS, Michel Surbeck, 021/316 51 44

DINF

Département des infrastructures

Demande de subventions pour Nyon et Yverdon-les-Bains

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil d'accorder des subventions pour la restauration de deux importants monuments historiques du canton: le château de Nyon (1,27 million) et celui d'Yverdon-les-Bains (275'000 francs). A Nyon, il s'agit de l'aboutissement d'un processus initié en 1991 qui permettra de consacrer l'entier du monument restauré au Musée historique et au Musée des porcelaines. A Yverdon-les-Bains, le mauvais état des toitures justifie des travaux urgents.

Eric Teyssaire, Service des bâtiments, 021/316 73 36

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Conséquence d'Armée 95 sur la composition de la Commission consultative militaire

Les fonctions des commandants des grandes unités et des corps de troupes ont été supprimées au 1^{er} janvier 1995. La nouvelle Commission consultative militaire pour la prochaine législature passera ainsi de 23 à 18 personnes, dont le commandant du régiment de sauvetage 11 dont le bataillon de sauvetage 8 a été «cantonalisé». Pour se conformer à ces nouvelles données, le Conseil d'Etat a accepté la modification de l'arrêté du 22 mai 1992 instituant une Commission consultative militaire.

Olivier Durnat, chef du service de la sécurité civile et militaire, 021/316 47 01

Les femmes vues par Eugène Grasset

A l'occasion du Bicentenaire de la Révolution vaudoise, la Fondation Neumann rend hommage à Eugène Grasset, artiste vaudois exilé à Paris et figure de proue de l'Art Nouveau.

froideur. Pour exprimer la tentation, par exemple, Grasset s'inspire du mythe du péché originel et représente une femme devant un pommier.

Entre tradition et modernité

Le rapport entre la femme et la nature est un leitmotiv que l'artiste pousse à son paroxysme dans son célèbre calendrier de la Belle Jardinière et dans ses divers hommages aux saisons. L'accord entre la femme et le paysage dans lequel elle évolue fait inévitablement penser aux fêtes bucoliques des peintures de la Renaissance. Cependant, les femmes de Grasset ne sont pas toutes inspirées de Botticelli ou de l'Antiquité. On peut leur opposer l'image plus contemporaine de la jeune Parisienne, musicienne ou sculpteur, mais aussi la nouvelle femme affranchie et cultivée, qui étudie, écrit, compose.

L'intérêt de Grasset pour la femme ne se limite pas aux représentations figurées. Il s'exprime également de manière plus implicite dans la création d'accessoires tels que tissus, peignes ou bijoux. Soumise à une coloration tantôt historique, tantôt exotique, parfois mythique, la femme se conjugue aussi au présent, servant alors le propos de la publicité et, indirectement, celui de l'émancipation.

D.G.

Le Calendrier de la Belle Jardinière réalisé par Eugène Grasset en 1896.

De la *Morphinomane* à la *Semeuse* du Larousse en passant par les affiches de Sarah Bernhardt ou le calendrier de la *Belle Jardinière*, Eugène Grasset a conjugué la femme à tous les temps ou presque. La Fondation Neumann, en collaboration avec Anne Murray-Robertson, met à l'honneur les femmes de Grasset sous toutes les formes: plus de 130 affiches, estampes, peintures, calendriers, livres illustrés, tapisseries; sans oublier les bijoux que l'artiste réalise avec le joaillier Vever, montrés en Suisse pour la première fois.

Une thématique riche et complexe

Si l'on parcourt l'ensemble du travail de Grasset, on s'aperçoit que l'artiste a établi une véritable typologie féminine qui embrasse presque tous les genres et qui fait l'inventaire de tous les rôles, réels ou imaginés, de la femme en cette fin de XIXe siècle. Aux études de mouvements et d'attitudes qu'il consigne dans ses dessins académiques répondent ses estampes décoratives, répertoire d'émotions et de comportements tels la jalousie, la coquetterie ou la

*Eugène Grasset,
1893: affiche
d'artistes
à la Grafton
Gallery.*

Eugène Grasset (1845-1917): Une certaine image de la femme. Jusqu'au 31 janvier 1999 à la Fondation Neumann, Gingins, tél. 022/369 36 53. Je-ve: 14h-17h; sa-di: 10h30-17h.

Spectacles

Théâtre Arsenic. *Ciment*, de Heiner Müller. Par la Cie *Gianni Schneider*. Du 21 octobre au 7 novembre (ma-me-sa 19h; je-ve 20h30; di 17h).

Théâtre Kléber-Méleau. *Sganarelle ou le cocu imaginaire* de Molière, suivi de *Comédie*, de Beckett. Du 20 octobre au 20 novembre (ma-me-je 19h; ve-sa 20h30; di 17h30).

Octogone (Pully). *Amoyal et Jael*. Vendredi 30 et samedi 31 octobre. 20h30.

Festival Jazz Onze Plus. Carte blanche à *François Lindemann*. Salle Paderewski, Montbenon. Mercredi 28 octobre, 20h45.

Expositions

Maison des Arts, Chexbres. *Jean-Jacques Gut*. Jusqu'au 15 novembre (me-ve 15h-19h; sa-di 15h-18h).

Galerie de Ballens. *Jacques Tyack*. Oeuvres récentes, peintures-lavis. Jusqu'au 22 novembre (ma-di 14h30-19h).

Galerie Basta. *Des formes et des couleurs d'ici et d'ailleurs*. Photographies d'Ueli Tecklenburg. Jusqu'au 30 octobre.

Vevey. *Images '98*. Cinéma-Multimédia. Photographies de Werner Bischof, Paulo Nozolino et d'auteurs européens primés. Jusqu'au 25 octobre (tél. 925 21 40).

Conférences

Casino de Montbenon, Salle Paderewski. *Slimane Beneïssa, Valeurs et culture de l'Algérie en crise*. Lundi 26 octobre, 19h.

Château d'Oron. *M^e Jean-Philippe Rochat et le D^r Laurent Rivier, Sport, médecine et droit*. Mercredi 28 octobre, 19h15 (compris dans le prix du billet: apéritif dès 18h30, et buffet après la conférence).

Auditoire Charlotte Olivier au CHUV

2^e conférence du cycle «Midi Ouvertures» du Département des institutions et des relations extérieures (DIRE):

«Comment capturer de la connaissance?»

par René Berger, anthropologue, et Francis Lapique, collaborateur scientifique à l'EPFL.

La conférence est interactive (participation du public) et se déroule en direct sur Internet.

Mardi 17 novembre 1998, de 12h à 14h.